



ANACONDA ÉLARGIT LA DÉCOUVERTE D'ARGYLE ET FAIT UNE MISE À JOUR DU PROJET

TORONTO (ONTARIO) – Le 22 novembre 2017 — Anaconda Mining Inc. (« Anaconda » ou la « Société ») — (TSX : ANX) est heureuse de communiquer les résultats de la suite des essais de titrage d'un programme de forage au diamant de prolongement (« le programme de forage de prolongement ») et d'un programme de forage par percussion (« le programme de forage par percussion ») réalisés à la découverte Argyle (« Argyle »), située à environ 4,5 kilomètres de l'usine entièrement opérationnelle et de l'installation de gestion des résidus de Pine Cove, à son projet Point Rousse, à Terre-Neuve-et-Labrador. Le programme de forage de prolongement, composé de 8 forages au diamant totalisant 1 002 mètres, a permis de prolonger la minéralisation connue d'Argyle en aval-pendage et de démontrer la continuité d'une zone à plus forte teneur, plus au nord de ce qui était déjà connu. Anaconda a aussi procédé à un programme de forage par percussion pour confirmer la continuité de la minéralisation peu profonde le long de la partie sud de la zone minéralisée connue. La société compte en outre annoncer des ressources conformes au Règlement 43-101 pour Argyle avant la fin de 2017.

« Nous avons fait de grands progrès sur la découverte d'Argyle et nous nous apprêtons à annoncer une première estimation des ressources avant la fin de l'année. Le rapport, conforme au Règlement 43-101, fera état de l'ajout de ressources minérales au projet Point Rousse, ce qui donnera davantage confiance dans la capacité d'Anaconda de soutenir des activités d'extraction d'or à proximité de l'usine Pine Cove. En outre, nous poursuivrons les forages de prolongement autour d'Argyle dans le but d'augmenter davantage les ressources du projet Point Rousse. »

~Dustin Angelo—Président et directeur général, Anaconda Mining Inc.

Le programme de forage de prolongement

Le 13 juillet 2017, Anaconda a annoncé les résultats des analyses des quatre premiers trous du programme de forage de prolongement. Grâce à ces forages, la Société a réussi à prolonger de 100 mètres en aval-pendage vers le nord-est, la zone minéralisée de la découverte Argyle, tout en établissant la continuité d'une zone à plus forte teneur sur une distance supplémentaire de 50 mètres en aval-pendage vers le nord, par rapport à la minéralisation précédemment déterminée. Faits saillants des résultats de titrage de ces trous :

- **teneur en or de 3,63 grammes par tonne (« g/t ») sur 12,0 mètres (entre 58,0 et 70,0 mètres) dans le trou AE-17-46;**
- **teneur en or de 3,22 g/t sur 4,0 mètres (entre 45,0 et 49,0 mètres) dans le trou AE-17-45;**

- **teneur en or de 1,56 g/t sur 3,0 mètres (entre 77,0 et 80,0 mètres) dans le trou AE-17-47;**
- **teneur en or de 1,22 g/t sur 4,0 mètres (entre 86,0 et 90,0 mètres) dans le trou AE-17-48;**

La deuxième série de quatre forages a été pratiquée dans les marges nord-est d'Argyle au-delà des trous AE-17-45 à AE-17-48 et a traversé une altération type associée à la minéralisation. Les deux forages AE-17-49 et AE-17-50 ont intercepté 1,60 g/t d'or sur 7 mètres et 1,13 g/t sur 5 mètres respectivement. Le trou AE-17-49, qui concorde avec les épaisseurs de la minéralisation dans cette zone, est situé à environ 50 mètres au nord du trou AE-17-48, prolongeant le pendage d'Argyle de 55 mètres à partir du trou AE-17-48 et de 155 mètres en aval-pendage jusqu'à 220 mètres dans le cadre du programme de forage de prolongement de 2017 (pièce A). Argyle reste ouvert pour un élargissement dans toutes les directions.

Le programme de forage par percussion

Le programme de forage par percussion, mené en septembre (lire le communiqué de presse du 27 septembre 2017), comptait 25 forages peu profonds pour un total de 491 mètres, dont 20 ont traversé la minéralisation (figure A). En raison de la nature de la technique du forage par percussion, l'objectif principal de ce programme était de vérifier que la minéralisation existait dans les zones situées entre les forages au diamant, pas nécessairement de déterminer une teneur particulière sur place. Le programme de forage par percussion a confirmé que la minéralisation est continue entre les forages au diamant plus largement espacés qui avaient été pratiqués sur une distance de 400 mètres dans la partie sud de la zone minéralisée, près de la surface. Faits saillants du programme de forage à percussion soulignant la minéralisation sur des épaisseurs importantes :

- **teneur en or de 1,35 g/t sur 8,23 mètres (de 4,57 mètres à 12,80 mètres) dans le trou AEP17-09;**
- **teneur en or de 1,35 g/t sur 7,32 mètres (de 4,57 mètres à 11,89 mètres) dans le trou AEP-17-25;**
- **teneur en or de 1,18 g/t sur 4,57 mètres (de 9,14 mètres à 13,72 mètres) dans le trou AEP-17-23;**

Les projets de prospection à Argyle

En se fondant sur les forages au diamant pratiqués à ce jour à Argyle, Anaconda a délimité une structure minéralisée d'une longueur de 600 mètres qui se prolonge en aval-pendage jusqu'à un maximum de 225 mètres qui contient des zones à forte teneur. À brève échéance, la société prévoit d'effectuer des forages au diamant pour déterminer l'orientation des zones à forte teneur à l'intérieur d'Argyle et élargir la zone minéralisée, à la fois dans la direction de la découverte et en aval-pendage. Ce travail commencera à l'hiver 2018.

Anaconda prévoit de faire une estimation des ressources d'Argyle conforme au Règlement 43-101. Les ressources minérales seront annoncées avant la fin de 2017 et le rapport conforme au Règlement 43-101 sera publié au début de 2018. Le rapport donnera également un aperçu des projets d'aménagement et d'exploitation du projet Point Rousse, ce qui comprend des projets de développement pour Argyle et l'exploitation minière de Stog'er Tight.

Les résultats des forages à Aryle à ce jour

Anaconda a pratiqué 52 forages au diamant qui ont totalisé 4 779 mètres ces deux dernières années à Argyle, ce qui a permis de délimiter une structure minéralisée sur 600 mètres, qui plonge légèrement vers nord-est avec un aval-pendage moyen connu de 130 mètres allant jusqu'à un maximum de 225 mètres de la surface. La zone minéralisée demeure ouverte en aval-pendage et dans l'axe de la découverte.

Tableau 1. Teneurs composites provenant des forages à percussion réalisés à Argyle

ID du trou	Début	Fin	Longueur	Au (g/t)
AEP-17-001	17,37	18,29	0,91	0,66
AEP-17-002	6,40	10,06	3,66	0,70
<i>et</i>	20,12	21,03	0,91	5,06
AEP-17-003	19,20	20,12	0,91	3,73
AEP-17-004	14,63	15,54	0,91	1,60
AEP-17-005	4,57	5,49	0,91	1,57
AEP-17-006	10,06	11,89	1,83	3,45
AEP-17-007	3,66	4,57	0,91	0,64
<i>et</i>	9,14	17,37	8,23	1,00
<i>comprenant</i>	9,14	12,80	3,66	0,80
<i>et</i>	14,63	17,37	2,74	1,67
AEP-17-008	8,23	10,97	2,74	1,17
AEP-17-009	4,57	12,80	8,23	1,35
comprenant	4,57	7,32	2,74	2,46
AEP-17-010	3,66	5,49	1,83	1,03
AEP-17-011	6,40	7,32	0,91	0,58
AEP-17-013	13,72	14,63	0,91	1,22
AEP-17-014	9,14	10,97	1,83	2,68
comprenant	9,14	10,06	0,91	4,83
AEP-17-016	6,40	8,23	1,83	1,55
AEP-17-017	0,91	1,83	0,91	2,29
AEP-17-020	6,40	7,32	0,91	0,53
AEP-17-022	1,83	2,74	0,91	1,02
<i>et</i>	10,06	14,63	4,57	0,69
AEP-17-023	9,14	13,72	4,57	1,18
<i>comprenant</i>	10,97	13,72	2,74	1,75
AEP-17-024	19,20	20,12	0,91	1,09
AEP-17-025	4,57	11,89	7,32	1,35
comprenant	5,49	7,32	1,83	2,45
<i>et</i>	18,29	19,20	0,91	0,57

Ce communiqué a été examiné et approuvé par Paul McNeill, géologue, Vice-président de l'Exploration chez Anaconda Mining Inc., et personne qualifiée en vertu du Règlement 43-101 – Information concernant les projets miniers.

Les échantillons et les composites obtenus dont fait état ce communiqué ont été recueillis suivant des protocoles AQ/CQ, ce qui prévoit l'insertion, à intervalles réguliers, d'échantillons étalons et d'échantillons témoins dans les lots d'échantillons, aux fins d'analyse et de vérification de certains échantillons. Le laboratoire Eastern Analytical Ltd de Springdale, à Terre-Neuve, a soumis les échantillons cités dans ce communiqué à une pyroanalyse (échantillons de 30 g) suivie d'une analyse par absorption atomique.

Les intervalles minéralisés correspondent aux zones traversées par les forages et ne concernent que l'épaisseur apparente. Les épaisseurs apparentes dont fait état ce communiqué sont réputées correspondre à environ 80 % à 100 % des épaisseurs réelles.

Les forages par percussion ont été pratiqués à l'aide d'une foreuse à percussion Sandvik avec un alésage de 4 pouces. Les déblais de forage sont recueillis à chaque mètre de forage à l'aide d'une pelle contenant un échantillon d'environ 1 kilogramme. Les déblais de forage comprennent une variété de classes granulométriques de roche et les échantillons peuvent ne pas être homogénéisés et pleinement représentatifs du mètre foré. Pour cette raison, les résultats des forages à percussion sont considérés comme moins fiables que les échantillons des forages au diamant pour représenter la teneur in situ de la minéralisation.

À PROPOS D'ANACONDA

Anaconda Mining est une société minière et d'exploration aurifère de mise en valeur inscrite à la Bourse de croissance de Toronto (TSX), qui exerce principalement ses activités dans les provinces prometteuses du Canada atlantique de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse. La Société exploite le projet Point Rousse, qui se trouve dans le district minier de Baie Verte, à Terre-Neuve, et qui comprend la mine à ciel ouvert Pine Cove, l'usine et l'installation de résidus de Pine Cove dotées de tous les permis requis, le gisement Stog'er Tight, ainsi que la nouvelle découverte aurifère Argyle, et environ 5 800 hectares de futurs terrains miniers aurifères. Anaconda met également actuellement en valeur le projet récemment acquis Goldboro en Nouvelle-Écosse, un projet de ressources minérales à haute teneur, pour lequel la Société envisagerait de mettre à contribution l'infrastructure existante dont elle dispose au projet Point Rousse.

La Société dispose en outre d'un éventail de possibilités de croissance organique, notamment les projets Viking et Great Northern, ainsi que le terrain minier de Tilt Cove sur la péninsule de Baie Verte à Terre-Neuve.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent communiqué renferme des « informations prospectives » au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. Ces informations comprennent, entre autres, des renseignements se rapportant à l'Offre et à l'acceptation par la Bourse de Toronto. De façon générale, les informations prospectives peuvent être identifiées par l'emploi de terminologie prospective comme « planifie », « prévoit » ou « ne prévoit pas », « est attendu », « budget », « échéancier », « estime », « prévisions », « entend », « anticipe » ou « n'anticipe pas », « est d'avis » ou des variations de ces termes et expressions, ou des formulations qui suggèrent que certaines actions, certains événements ou résultats « pourraient » ou « devraient » se produire, « seront entreprises », « se produiront » ou « seront atteints ». Les informations prospectives sont basées sur les opinions et les estimations de la direction en date des énoncés, et se fondent sur différentes hypothèses et elles comportent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs, connus et inconnus, qui pourraient faire en sorte que les résultats réels, l'ampleur des activités, le rendement ou les réalisations d'Anaconda diffèrent considérablement des résultats exprimés ou suggérés par ces informations prospectives, y compris les risques liés à l'exploration, à la mise en valeur et à l'exploitation minière, comme des facteurs économiques en ce

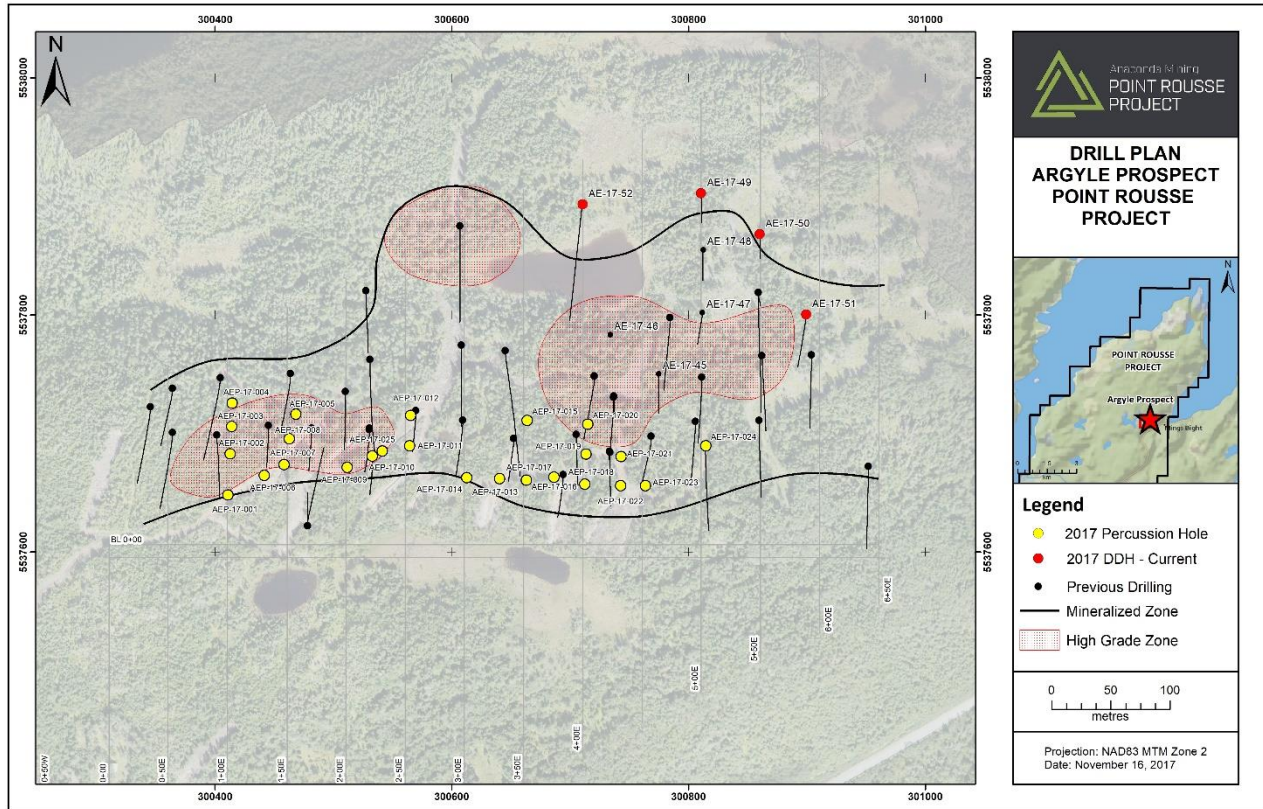
qu'ils touchent aux activités d'exploration, aux prix futurs des marchandises, aux changements des taux d'intérêt et des taux de change, aux résultats réels des activités actuelles d'exploration, de développement et de production, à la réglementation gouvernementale, aux évolutions politiques et économiques, aux risques liés à l'environnement, aux calendriers de délivrance de permis, aux dépenses en immobilisations, aux problèmes d'ordre opérationnel ou technique en lien aux activités de développement, aux relations avec les employés, au caractère spéculatif des projets d'exploration et de développement aurifère, y compris la question de la diminution des quantités ou de la teneur des ressources, des contestations au sujet des titres de propriété, et aux changements apportés aux paramètres des projets, alors que l'on continue de peaufiner les plans, ainsi qu'aux facteurs de risque dont il a été question dans la notice annuelle de la Société pour l'exercice terminé le 31 mai 2017 (laquelle est consultable sur le site Web www.sedar.com). Bien que Anaconda ait tenté d'identifier les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats présentés dans les informations prospectives, il pourrait y avoir d'autres facteurs qui auraient pour effet que les résultats ne soient pas comme anticipés, estimés ou prévus. Rien ne garantit que les informations prospectives se révèlent exactes, étant donné que les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux prévus dans ces informations. Par conséquent, le lecteur est prié de ne pas se fier indûment aux informations prospectives. Anaconda ne s'engage pas à mettre à jour ces informations, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.

POUR OBTENIR DES INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC :

Anaconda Mining Inc.
Dustin Angelo
Président et chef de la direction
(647) 260-1248
dangelo@anacondamining.com
www.AnacondaMining.com

Anaconda Mining Inc.
Lynn Hammond
Vice-présidente, Relations publiques
(709) 330-1260
Lhammond@anacondamining.com

Reseau ProMarket Inc.
Dany Cenac Robert
Relations avec les investisseurs
(514) 722-2276, poste 456
Dany.Cenac-Robert@ReseauProMarket.com



Pièce jointe A. Carte indiquant l'emplacement des trous de forage au diamant dont fait état ce communiqué (en rouge), les trous de forage par percussion (en jaune) et les trous forés précédemment (en noir). Les zones à forte teneur sont circonscrites en rouge et l'ensemble de la minéralisation est délimitée en noir.